

FONCIERE BONNEAU

Société par actions simplifiée au capital de 5.233.000 €
Siège social : 30 rue Cambacérès – 75008 PARIS
RCS PARIS 879 093 029

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 29 août à onze heures

A PARIS (75008) 30, rue Cambacérès, au siège social de la Société,

Monsieur Romain BONNEAU, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à PARIS (75008) 30 rue Cambacérès,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société dénommée FONCIERE BONNEAU, Société par actions simplifiée, au capital de 5.233.000 €, ayant son siège social à PARIS (75008) 30 rue Cambacérès, identifiée au SIREN sous le numéro 879 093 029 RCS PARIS, a pris les décisions suivantes,

La séance est présidée par Monsieur Romain BONNEAU, Président et Associé Unique.

L'ordre du jour est le suivant :

- Transfert de siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

DECISIONS

L'associé unique décide :

De transférer le siège social du 30 rue Cambacérès 75008 PARIS, au 422 rue Saint-Honoré 75008 PARIS, à compter de ce jour.

De modifier l'article 4 relatif au siège social dans les statuts de la société.

De donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Romain BONNEAU

